



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2011-11-42 modifiant le Règlement
RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Installation**

L'article 5 du Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de l'année « 2012 » par « 2015 ».

Adopté le 16 janvier 2012

(signé) Anne Ladouceur

Anne Ladouceur, mairesse suppléante

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 JANVIER 2012